

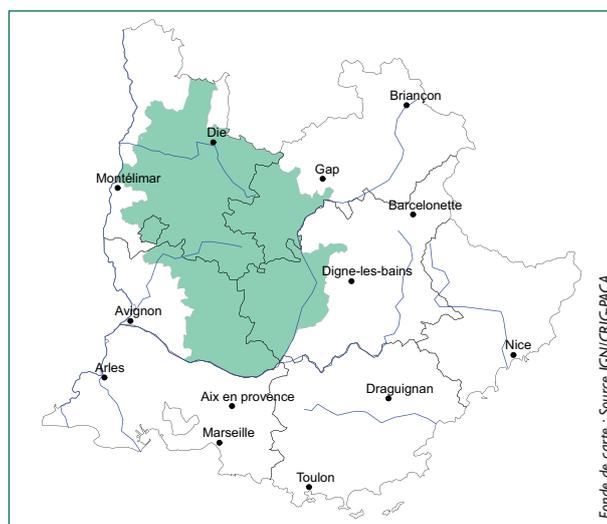
PRÉALPES, OVIN DIVERSIFIÉ, TRANSHUMANT

Conjoncture 2011/2012

En vallée préalpine, une exploitation diversifiée avec un troupeau transhumant de 300 brebis Préalpes, une production d'agneaux de bergerie, de noix et de céréales, ayant une large autonomie alimentaire associant prairies cultivées, céréales, parcours locaux et estive alpine.

Caractéristiques générales du système et localisation

Ce système d'élevage est présent dans toute la zone préalpine et plus particulièrement dans les vallées. Les surfaces se composent de parcelles à bon potentiel agronomique en général en fonds de vallons, complétées par des surfaces aux sols plus superficiels sur les versants. Les surfaces pastorales sont limitées, ce qui conduit souvent l'éleveur à la pratique de la transhumance estivale. Cette transhumance en camion dans les Alpes voisines peut dans certains cas être remplacée par l'utilisation d'un quartier de parcours de proximité en été. La présence de terres labourables permet la mise en place de cultures pour la vente de noyers et céréales dans le cas décrit ici, mais qui peuvent varier selon les secteurs (lavandin, arboriculture, vigne, ...). La conduite du troupeau est basée sur deux périodes d'agnelage (automne et hiver), avec l'automne comme période dominante. L'objectif est d'obtenir une mise bas par brebis et par an avec une mise en lutte des agnelles vers l'âge de un an. Les élevages de ce système qui ne pratiquent pas la transhumance



Fonde de carte : Source IGN/CRIG-PACA

> Zone de présence

peuvent avoir des conduites de reproduction plus flexibles. Dans tous les cas, la production d'agneaux en bergerie est la règle dans ce système. Cela permet la vente d'agneaux de boucherie produits selon un cahier des charges conforme aux demandes des filières qualité du Sud-Est.

L'exploitation et ses productions en quelques chiffres

> La structure

- 1,2 UMO
- 300 Brebis
- 42 ha de SAU, dont :
 - 20 ha de prairies temporaires
 - 4 ha de prairies permanentes
 - 12 ha de céréales
 - 6 ha de noyers
- 90 ha de parcours individuels
- Estive collective

> Les produits et ventes

- 320 agneaux produits pour la vente et le renouvellement du troupeau
- 260 quintaux de céréales pour le troupeau
- 280 quintaux de céréales vendus
- 20 tonnes de paille vendues
- 9 tonnes de noix sèches, toutes vendues



Le territoire de l'exploitation

Les 42 hectares de terres cultivées et mécanisables de cette exploitation sont constitués de parcelles moyennes à grandes bien situées autour du siège de l'exploitation. Hormis les 6 hectares de noyers, les cultures sont destinées prioritairement à la production d'herbe (foin et pâture), de céréales et de paille pour le troupeau. L'exploitation dispose par ailleurs d'une centaine d'hectares de surfaces pastorales de proximité diversifiées et composées de 10 hectares de vieux prés, 15 hectares de landes de bonnes qualités et de 65 hectares de landes de qualité moyenne et/ou de taillis de chênes. Ce domaine pastoral est regroupé en plusieurs îlots relativement proches du siège de l'exploitation et équipés en parcs d'une vingtaine d'hectares clôturées en fixe, avec pour la plupart des points d'eau aménagés.



L'estive est collective, relativement proche du siège de l'exploitation, mais nécessite une petite transhumance en camion. Elle est gérée par un groupement pastoral. La saison d'estive débute vers le 15 juin et se termine vers le 15 octobre, soit entre 100 et 120 jours. Le groupement pastoral de l'estive a contractualisé une PHAE (Prime Herbagère Agri-Environnementale) sur une partie des surfaces de l'estive, ainsi qu'une mesure 323 C en raison de la présence du loup, ce qui permet l'embauche d'un aide berger et la prise en charge d'une partie du coût des moyens de protection du troupeau.

La main-d'oeuvre et le travail

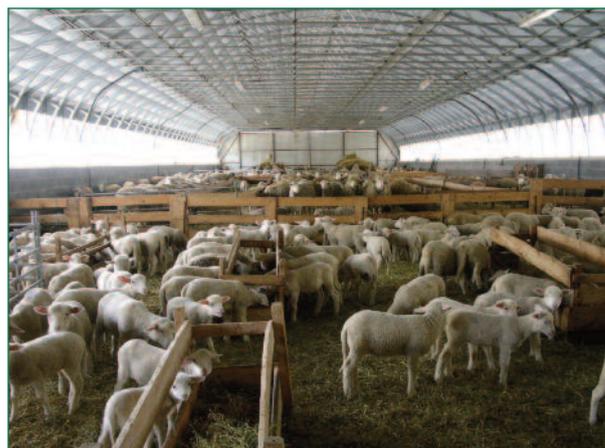
La force de travail familiale, est composée d'un couple dont un des conjoint peut avoir un travail à l'extérieur. On l'estime à 1,2 UMO, dont 0,2 UMO de bénévolat familial. L'automne, avec le cumul de l'agnelage et la récolte des noix (ramassage, lavage, conditionnement), reste la période la plus chargée et réclame un besoin en main-d'oeuvre supplémentaire qui nécessite une aide familiale à temps partiel. La tonte, la moisson et une partie du ramassage des noix sont réalisées en prestation de service par CUMA ou entreprise. Dans ce type de système, avec une approche de type Bilan Travail, on estime le travail d'astreinte à 4,5 heures en moyenne par brebis. Le travail de saison est proche de 130 jours par an, dont 40 jours à consacrer aux noyers. Cela laisse un Temps Disponible Calculé (TDC), d'environ 1 000 heures à l'exploitant.

Matériels, bâtiments, équipements

Le matériel est renouvelé régulièrement par de l'achat en neuf, ce qui permet aux exploitations "au réel" d'optimiser l'aspect fiscal et social. Le parc se compose de deux tracteurs dont l'un est amorti, de matériels de travail de sol et de semis et d'une chaîne de récolte de foin en balle ronde. Les équipements spécifiques aux noyers sont souvent achetés en copropriété, une partie reste à amortir.

Pour les bâtiments, une bergerie d'environ 600 m², agrandie récemment, permet le logement de l'ensemble du troupeau avec un stockage attendant de 400 m². Des bâtiments plus anciens d'environ 400 m² servent de logement au matériel, au séchoir et au conditionnement des noix.

Des clôtures fixes sont en place sur l'ensemble des surfaces pastorales. Un équipement de clôtures mobiles permet le pâturage des prairies et le recouplement des parcs fixes.



Le troupeau

Le troupeau de 300 brebis de race Préalpes du Sud est conduit en race pure. Une attention particulière est portée à la couverture en laine des animaux en vue de l'estive. Les agnelles de renouvellement sont issues du troupeau et les béliers sont achetés dans la base de sélection.

L'organisation de la reproduction repose sur la mise en œuvre d'un système d'agnelage non accéléré, avec une période d'agnelage principal en automne et un rattrapage en fin hiver. Les agnelles de renouvellement sont mises en lutte à un an, à l'automne. L'objectif est d'obtenir une productivité numérique supérieure à un agneau par brebis, en deux périodes d'agnelage, avec une dominante des mises bas d'automne, sans recherche d'accélération du rythme d'agnelage.

Les agneaux sont produits en bergerie, selon un cahier des charges qui leur permet d'être mis en marché dans les filières qualité du Sud-Est. Les ventes d'agneaux qui sont centrées sur le premier semestre s'étalent de janvier à juillet.

Pour atteindre le niveau de productivité recherché et arriver à conserver un agnelage d'automne dominant, une attention particulière doit être portée à la lutte de printemps : l'ensemble du troupeau adulte doit y être mis en lutte. Pour cela, il est impératif de tarir les agnelées de fin d'hiver avant la lutte. Pour les agnelles, l'objectif d'une mise en lutte à l'âge d'un an mérite un soin particulier dans leur conduite, par la constitution d'un lot d'agnelles indépendant du reste du troupeau et complémenté en concentrés. Enfin, la sélection génétique est importante. Il s'agit de maintenir un troupeau adapté à l'estive, tout en visant une productivité correcte et une production d'agneaux en démarche de qualité.

En quelques chiffres...

> Effectif moyen présent

- 300 Brebis soit 45 UGB

> Cheptel reproducteur au 1^{er} janvier

- 245 adultes
- 50 agnelles de plus de 6 mois
- 7 béliers Préalpes du Sud
- 17% de taux de renouvellement
- 2 béliers achetés par an

> Bilan de la reproduction

- 70% des mises bas en Septembre-Octobre
- 30% des mises bas en Janvier-Février
- 94% de taux de mise bas
- 126% de taux de prolificité
- 8,6% de taux de mortalité agneaux
- 107% de taux de productivité numérique

> Bilan des ventes

- 270 agneaux pour la boucherie
- 16,3 kg de carcasse
- 120 jours d'âge moyen à la vente
- 60% de taux de vente en Label

> Productivité du troupeau

Productivité numérique

- 1,07 agneau/brebis

Productivité pondérale

- 17,4 eqkgc/brebis

> Le calendrier de la reproduction et des ventes d'agneaux

Mois	AOU	SEP	OCT	NOV	DÉC	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU
LOTS DES MISES BAS D'AUTOMNE			Mise bas 200 Brebis (70 % MB)			Vente agneaux				Mise en lutte 40 jours			
LOTS DES MISES BAS D'HIVER		Mise en lutte 40 jours				Mise bas 80 Brebis (30 % MB)				Vente agneaux			
		Lutte de rattrapage sur les adultes et mise en lutte des agnelles d'un an.					Sevrage des agneaux pour une remise en lutte de toutes les brebis en mai/juin.						

La conduite de l'alimentation

Ce système d'alimentation repose à la fois sur la distribution de foin et sur l'importante contribution des surfaces pastorales à la pâture.

La période de stabulation en bergerie dure 4 mois, de début décembre à fin mars. Tout le troupeau estive en alpage de mi-juin à début septembre. L'estive est collective, dans les Alpes voisines, avec la pratique de la transhumance en camion.

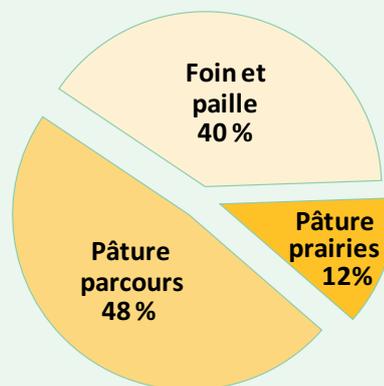
Les agneaux sont conduits de façon identique sur les deux périodes d'agnelage. Ils naissent en bergerie, sont allaités sous leur mère, puis élevés et finis en bergerie. Les agneaux d'automne peuvent être sortis sur les prairies à proximité de la bergerie. Complémentés en aliment démarrage et en foin dès 3 semaines, ils sont sevrés à 75 jours, puis ont à disposition en libre service, du bon foin et un mélange de céréales et d'aliment complémentaire azoté.

Les parcours individuels sont principalement utilisés au printemps par les brebis en lutte et une complémentation en céréales est nécessaire pour assurer une bonne réussite de cette lutte.

Pour ce type d'exploitation, avec des surfaces pastorales réduites, seule la présence de l'estive permet le maintien d'un troupeau de cette taille. A l'automne, la pâture des repousses de prairies assure une partie des besoins des brebis en lactation et limite ainsi la consommation de foin. A cette période les surfaces pastorales sont utilisées par le lot des brebis en début de gestation. La récolte de

En quelques chiffres...

> Part du foin et de la pâture dans l'alimentation



> Bilan du distribué (par brebis)

- 320kg de foin / brebis
- 16kg de paille / brebis
- 104kg de concentrés / brebis

> Bilan du distribué (par agneau)

- 35kg de foin
- 56kg d'aliment concentré (70% de céréales et 30% de complémentaire azoté)

foin, excédentaire d'environ une quinzaine de tonnes, permet de compenser le manque de repousse automnale en cas de sécheresse.

> Le calendrier d'alimentation du troupeau

Mois	DÉC	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DÉC	
Lots	MISES BAS D'AUTOMNE	Lactation	Vide			Prep lutte	LUTTE	Gestation			Fin gestat	AGNELAGE/LACTATION		
	MISES BAS DE FIN D'HIVER	Gestation	Fin gest	AGNELAGE/LACTATION		Vide			Lutte	Gestation				
Ressources mobilisées	STOCKS BERGERIE	[Barre orange]				[Barre orange]	[Barre orange]							
	SURFACES FOURRAGERES	[Barre orange]				[Barre orange]	[Barre orange]			[Barre orange]	[Barre orange]			
	PARCOURS	[Barre orange]				[Barre orange]	[Barre orange]			[Barre orange]	[Barre orange]			
	ESTIVE	[Barre orange]				[Barre orange]	[Barre orange]			[Barre orange]	[Barre orange]			

Mise à l'herbe progressive sur les parcours la première quinzaine d'avril.

Après la mise à l'herbe, pendant la préparation à la lutte et la lutte, les animaux reçoivent un complément de céréales le soir en bergerie.

Les agnelles en début de gestation reçoivent une complémentation de céréales.

Après la mise bas, les brebis restent en bergerie quelques jours, puis ressortent au pâturage et reçoivent, le soir en bergerie, une ration complémentaire de foin et de céréales.

Les surfaces

Tout le fourrage grossier et les céréales nécessaires à l'alimentation du troupeau sont produits sur l'exploitation. Seul l'aliment complémentaire azoté distribué aux agneaux est acheté.

La rotation est basée sur 5 années de prairies temporaires suivie de 3 années de céréales. L'ensemble des semis de céréales se réalise à l'automne, selon la situation des parcelles, fonds de vallées, plateaux ou versants. Le potentiel de rendement est très variable. En première année, derrière une prairie, le semis de blé tendre pour la vente est privilégié, les années suivantes, les semis se réalisent avec de l'orge et du triticale. Le fumier est destiné aux noyers et aux céréales.

Les prairies temporaires sont à base de mélange graminées (dactyle, fétuque) et légumineuses (luzerne, lotier, sainfoin), des luzernes pures peuvent également être implantées. Elles permettent une récolte de foin en 3 coupes, suivie d'un pâturage d'automne. Les semis se réalisent généralement au printemps après une culture de céréales. Les prairies naturelles occupent les surfaces plus difficilement labourables (fonds humides ou présence de cailloux).

L'ensemble de la surface fourragère est consacrée à la fauche en première coupe et toutes les repousses sont pâturées à l'automne.

Le verger de noyers, âgé de 15 à 35 ans, est considéré en production, avec un rendement moyen de 1500 kg de noix sèches par hectare. La fertilisation se limite à un apport de fumier.

Les surfaces pastorales individuelles sont diversifiées : vieux prés, landes de bonne qualité et landes de qualité moyenne et/ou de bois de taillis de chênes. Lorsque la pression pastorale est insuffisante, des travaux d'entretien au gyrobroyeur doivent être effectués sur les surfaces utilisées au printemps pour préserver la pousse de l'herbe printanière.

Dans ce système autonome mais consommateur de foin et de céréales, la conduite de l'assolement est primordiale afin de préserver des rendements

En quelques chiffres...

> Bilan des récoltes et de leur utilisation

	Produit	Achat	Vente	Distribué
Foin (Tms)	115	0	0	100
Céréales (Qtx)	540	0	280	250
Paille (T)	48	0	20	5
Noix (T)	9	0	9	0

> Bilan des engrais épandus

	Fertilisation par ha			
	Minérale (unité)			Organique (T fumier)
	N	P	K	
Prairie naturelle	40	40	40	0
Prairie temporaire	40	40	60	0
Céréales	110	20	30	10
Noyers	0	0	0	10

> Ratios surface par brebis

- 0,08 ha de SFP / brebis
- 0,3 ha de parcours / brebis (hors collectif)

> Indicateurs de chargement des surfaces

- SFP : 1,9 UGB / brebis
- SFT : 0,4 UGB / brebis

corrects sur les prairies temporaires et les cultures de céréales. Il est nécessaire d'assurer un renouvellement régulier des prairies et de maintenir le niveau de fertilisation.



Les bilans économiques du cas type

> Le compte de résultat 2011/2012

	2011	2012	Evolution
PRODUITS	96 900 €	100 400 €	3,5 %
Produits ovins	24 200 €	24 900 €	3 %
Dont vente agneaux	24 200 €	25 000 €	
Dont autres produits	762 €	785 €	
Dont achat reproducteurs	- 800 €	- 812 €	
Productions végétales	30 600 €	33 400 €	9,4 %
Dont céréales	9 900 €	10 500 €	
Dont noyers	20 700 €	23 000 €	
Primes et soutiens de la PAC	42 200 €	42 000 €	- 0,4 %
Dont DPU	14 500 €	14 500 €	
Dont Aides ovines	6 800 €	6 800 €	
Dont Aides cultures	0 €	0 €	
Dont PHAE	7 500 €	7 500 €	
Dont ICHN	14 700 €	14 700 €	

Régime fiscal : Réel simplifié

	2011	2012	Evolution
CHARGES	72 900 €	74 400 €	2 %
Charges opérationnelles ovines	17 900 €	18 500 €	3,5 %
Dont charges d'alimentation	10 800 €	11 300 €	
Dont charges de SFP	3 200 €	3 300 €	
Dont charges diverses	3 900 €	4 000 €	
Charges opérationnelles végétales	7 000 €	7 200 €	2,4 %
Dont charges céréales	3 800 €	4 000 €	
Dont charges noyers	3 200 €	3 200 €	
Charges structurelles hors amortiss et frais financiers	26 100 €	26 800 €	2,6 %
Amort. et frais financiers	21 900 €	21 900 €	
Annuité des emprunts	15 600 €	15 600 €	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	45 900 €	47 900 €	4,2 %
REVENU DISPONIBLE	30 300 €	32 300 €	6,4 %
RESULTAT COURANT	24 000 €	26 000 €	8,1 %

> Eléments pour l'analyse du bilan économique de l'exploitation

En quelques chiffres...

	2012	% évolution 2011/2012
Charges structure / ha SAU	1 160 €	1,4 %
Charges structure / brebis	NC	NC
Primes / produit brut	42 %	- 1,7 %
EBE / produit brut	48 %	0,3 %
Annuité / EBE	33 %	- 1,4 %
Revenu disponible / UMO	32 300 €	6,4 %
Résultat courant / UMO	26 000 €	8,1 %

> Eléments pour l'analyse technico-économique de l'activité ovine

En quelques chiffres...

	2012	% évolution 2011/2012
Effectif brebis	300	
Agneaux produits / brebis	1,07	
Valoris moy de l'agneau	92 €	3 %
PB hors primes / brebis	83 €	3 %
Charges opé / brebis	62 €	3,5 %
Dont alim directe / brebis	37,6 €	4,1 %
Dont surf fourrag / brebis	11 €	3,6 %
Dont frais divers / brebis	13,2 €	2 %
MB hors primes / brebis	21 €	1,5 %

L'ensemble des soutiens et des compensations perçues au titre de la PAC pèsent dans les équilibres économiques de ce système d'exploitation. Leur perception est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois d'engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre dans le cas type présenté ici.

Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- Les Droits de Paiement Unique (DPU) sont des primes découplées dont le montant a été calculé sur une base historique puis réévalué à partir de 2009.
- L'Aide Ovine (AO) s'est substituée à la Prime Brebis Chèvre (PBC).

Toutes ces évolutions sont le résultat de la mise en œuvre des mesures de rééquilibrage de la PAC en faveur des éleveurs ovins allaitants.

- L'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN) dont le montant varie en fonction des zones de handicap où sont situées les terres de l'exploitation.
- Les Primes à l'Herbe Agri-Environnementales (PHAE individuelle et collective) perçues pour les surfaces en herbe que les éleveurs décident d'engager dans ces mesures.

Comme pour toutes les exploitations agricoles bénéficiaires de la PAC, ces versements sont soumis à une mécanique de stabilisation par le prélèvement d'un pourcentage du montant total des aides versées au titre de la PAC qui était de 9 % en 2011 et qui est de 10 % en 2012.

> Petit lexique des termes économiques

Produits ovins : *Produit brut ovin hors prime, somme des ventes d'agneaux, de réformes, de laine, corrigée des achats d'animaux reproducteurs qui sont déduits de ce produit.*

Charges opérationnelles : *Charges « variables » affectées à une activité et liées au volume annuel de cette l'activité. Les charges opérationnelles ovines sont décomposées en trois postes : les charges d'alimentation, les charges des cultures fourragères (charges SFP) et les charges diverses d'élevage.*

Marge Brute ovine hors prime (MB hors primes) : *Produit brut ovin hors prime (calculé sans les primes et les soutiens), moins les charges opérationnelles ovines.*

Charges structurelles : *Charges « fixes » de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.*

Annuité : *Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt et le capital remboursé.*

Amortissement : *Charge calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un bien.*

Excédent Brut d'Exploitation (EBE) : *Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.*

Revenu disponible : *C'est l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.*

Résultat courant : *C'est l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.*

Perspectives et enjeux

Ces exploitations diversifiées, relativement présentes sur la zone préalpine, ont évolué, d'une part au niveau du troupeau en augmentant l'effectif et en pratiquant la transhumance et d'autre part au niveau des cultures par augmentation de la SAU, amélioration technique et mécanisation.

La dimension du troupeau est dictée par les surfaces pastorales disponibles pour le pâturage de printemps. Celui-ci peut varier de 150 à 350 brebis. Au-delà de ce seuil la conduite d'une telle exploitation diversifiée pose un problème de main-d'œuvre. Certains éleveurs abandonnent la race Préalpes au profit d'une mérinisation de leur troupeau, dans le but d'avoir des animaux plus rustiques, mieux adaptés à l'estive et d'une conduite plus facile. Ce changement s'effectue souvent au détriment de la productivité de la qualité et du poids des agneaux.

Certains élevages disposant de surfaces pastorales conséquentes et/ou de bonne qualité ne pratiquent pas l'estive. Dans ce cas la présence permanente du troupeau sur l'exploitation demande un besoin en main-d'œuvre plus important mais permet également une plus grande souplesse dans la conduite de la reproduction. Ce type d'exploitation, est alors mieux disposé à une production d'agneaux en contre-saison.

L'importance du capital limite fortement la transmission hors cadre familial. Dans le cas de non reprise, ce type d'exploitation est souvent démembré, les terres labourables et les vergers sont récupérés par les agriculteurs voisins. Les surfaces pastorales souvent en faible quantité ne permettent pas l'installation d'un jeune, même sur un système plus pastoral.



ONT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE CE CAS TYPE :

Jacques BENOIT - Chambre d'Agriculture de la Drôme

Jean-François BATAILLE - Institut de l'Élevage

Relecture : Lucie SICILIANO - Maison Régionale de l'Élevage - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Cartographie : Nicolas CORBOZ - FRGDS - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ce document est téléchargeable sur le site : www.idele.fr

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Élevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Élevage.

LES PARTENAIRES

Avec l'appui financier de France Agrimer, du Casdar et des Conseils Régionaux Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes
Avec la coordination régionale de la Maison Régionale de l'Élevage et de Rhône-Alp'Élevage



Mai 2013

Document édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12
www.idele.fr - PUB IE : 00 13 56 003